Image not found or type unknown

lettre de recouvrement alors que dette honorée

Par **ptecrevette**, le **26/02/2009** à **19:06**

bonjour , mon chien est assuré depuis 06/1999 chez ECA Assurances
les paiements ont tjrs été faits par prelevements automatiques.depuis aout 2008, ma banque ne recoit plus aucune demande de prelevement. je ne m'en apercois pas de suite et suis donc debitrice de 69,04euros, que je regle par chèque avec un RIB, car on me spécifie que ce dernier est perdu, suite à un changement de logiciel.decembre 2008, courrier de l'assurance qui me demande 261,71euros d'impayés.je les appelle ds la foulée, il m'indique que ce st des lettres types et que je ne dois pas en tenir compte!!!!!!surtout pas du montant puisque je leur dois 2 mois, soit 69,04euros, on me demande alors de leur donner mon numéro de carte bleue pour payer (demande qu'ils feront 2 fois malgré mon refus!!!).1ère lettre à l'assurance qui reste sans reponse
mi décembre, 1ère lettre de recouvrement de 261,71euros, puis 2ème début janvier. en attendant, les prelevements ne st tjrs pas faits sur mon compte, donc je paye par chèque.
24/01/09, lettre au Directeur, en recommandé, pour avoir des explications: pas de reponse!3ème lettre de recouvrement 27/01. courrier au service client par internet 31/01/09: pas de reponse
fevrier, tjr pas de prelevement, allo l'assurance qui verifie mon RIB, par telephone, mais pt souci de leur part, jdois payer fevrier par cheque: 34,52euros
ce jour, courrier d'un huissier de justice
allo l'assurance qui me raccroche au nez et ne veut me donner son nom, sous pretexte que si j'au une lettre de recouvrement, c'est que mon contrat est supendu! rappel 5 minutes ap, une autre personne me specifie que mars tt sera reglé. je demande alors pour la 2ème fois que l'on me fasse un courrier qui stipule que je ne dois pas tenir compte des lettres de recouvrement puisque ttes mes dettes st honorées.étant donné que mon chèque du 23/02/09 n'est pas encore encaissé, je ne peux avoir ce courrier
quels st mes recours, en sachant qu'on me demande de payer 261,71euros, montant qui ne correspond à rien et que mes dettes st honorées?
ma banque m'a bien spécifiée qu'elle ne s'est jamais opposée à aucune demande de prelevement
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés